



## STOCKAGE DES

# PLAQUETTES DE BOIS EN ENTREPÔT COUVERT

### Emplacement

- La construction d'un entrepôt à plaquettes de bois est un choix judicieux si l'on veut approvisionner de nombreux petits chauffages à plaquettes répondant à des exigences élevées en matière de qualité.

- Les entrepôts doivent disposer d'une bonne ventilation passive et être situés dans des zones géographiques peu sujettes au brouillard. Les crêtes et les mamelons constamment exposés au vent sont les mieux adaptés. Il est également possible d'utiliser des installations de stockage existantes (p. ex. granges anciennes, entrepôts, ponts d'autoroutes, etc.).

- Un entrepôt à plaquettes doit posséder une aire de manœuvre plane pour les camions (y c. pour les semi-remorques dans la mesure du possible) ou être situé en bordure de rocade.

- En raison de la nécessité de déneigement en hiver, la distance par rapport au réseau routier public doit être aussi courte que possible. Les entrepôts doivent être accessibles en toutes circonstances, y compris pendant les hivers extrêmes. Les voies d'accès doivent être déneigées.

- Pollution sonore: l'entrepôt doit disposer d'engins de déchiquetage. L'éloignement minimal des lotissements habités et autres zones sensibles doit être d'environ 500 m, voire plus en fonction de la direction du vent.

- Selon la législation cantonale en vigueur, les entrepôts de plaquettes ne doivent pas être construits dans des zones de protection des eaux ou des eaux souterraines.

### Type de bâti

- Le bâtiment idéal doit consister en une construction de base avec structure métallique à colonnes et toit incliné. Ce type de bâti prévient l'accumulation de masses d'air.

- Idéalement, les entrepôts doivent être ouverts sur le côté longitudinal protégé du vent et doivent être aérés et hauts et avoir des murs perméables.

- Il est important de respecter une distance verticale d'au moins deux mètres entre les tas de plaquettes et le toit. C'est la seule façon de permettre à l'humidité de s'évacuer sans former de zones de condensation.

- Il est judicieux de diviser les entrepôts en boîtes individuelles afin de séparer les plaquettes en fonction de leur qualité et du temps de stockage. Un espace suffisant doit être ménagé devant l'entrepôt pour faciliter la manutention.

### Stockage

- Dans les entrepôts, l'ordre de stockage des plaquettes doit être respecté également lors des prélèvements ultérieurs, à savoir que les stocks les plus anciens doivent être consommés en premier. La durée de stockage doit être aussi courte que possible (max. 3 à 6 mois). Les entrepôts de plaquettes de bois doivent être aménagés de manière à ce que les couches de plaquettes n'aient pas besoin d'être déplacées. Les stocks correctement aménagés et comportant une faible fraction fine contrôlent leur climat interne de façon autonome.

- La période idéale pour stocker les plaquettes de bois en entrepôt est le début de l'été, en mai et juin. En cette saison, les tas de plaquettes se réchauffent rapidement, mais pendant une courte période seulement (environ 3 semaines). Pour cette raison, le bois déchiqueté doit être frais, c'est-à-dire avoir été coupé en hiver, et l'humidité doit pouvoir être évacuée par un flux d'air maximal.

- En cas de stockage plus tardif dans l'année, il est important de s'assurer du bon préséchage des plaquettes avant déchiquetage. Les plaquettes de bois issues de piles de grumes humides et stockées plus tard dans l'année ne présentent plus de conditions de séchage idéales. D'une part, les souches sont déjà plus fortement contaminées par les microbes et les champignons et, d'autre part, l'échauffement exempt d'activité microbienne est stoppé. Dans un tel cas, il est difficile d'atteindre un taux d'humidité inférieure à 30% et des investissements plus importants sont nécessaires en matière de constructions. Les stocks de bois de fraîche coupe aménagés plus tard dans l'année présentent l'inconvénient d'avoir une proportion élevée de feuilles et d'aiguilles avec, pour conséquence inévitable, une forte concentration de champignons et de microbes. C'est pourquoi le bois d'aménagement paysager doit pouvoir reposer quelques semaines avant d'être déchiqueté.